

# CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

(Loi communale modifiée du 13 décembre 1988)

Les membres du Conseil communal se réuniront en séance publique le 28 novembre 2022 à 8h15 au Käerjenger Treff pour délibérer sur les objets suivants :

Secrétariat général

Dossier traité par :  
Jean-Marie PANDOLFI  
Secrétaire communal

Tél : 500 552 311  
Fax : 500 552 9311  
jean-marie.pandolfi@kaerjeng.lu

## Ordre du jour

### Séance publique

1. **Communications du collège des bourgmestre et échevins**
2. **Finances communales**
  - 2.1. Présentation du budget rectifié 2022 et du budget initial 2023
3. **Projets et devis**
  - 3.1. Budget extraordinaire 4/810/221311/20009 – Buvette et auvent – Parc Hautcharage – Approbation d'un devis supplémentaire
  - 3.2. Budget extraordinaire 4/624/221313/13019 – Aménagement des rues J.-P. Thiry, N. Roth et E. Mouschand – Approbation d'un devis supplémentaire
4. **Aménagement communal et environnement**
  - 4.1. SICONA – Approbation du programme d'action 2023
5. **Enseignements**
  - 5.1. École de musique – Présentation et vote sur l'organisation scolaire définitive de l'année scolaire 2022/2023
6. **Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation**
7. **Questions et réponses**

### Séance à huis clos

8. **Personnel communal**

Ainsi arrêté à Bascharage, le 22 novembre 2022  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le président,



Le secrétaire communal,

